



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 13 avril 2026 à 19h00**

L' an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limeux, convoqué le 02 avril 2026 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Limeux sous la présidence de Mr YVON Julien, Maire.

**Étaient présents** : Julien YVON, Sylvia KÜBLER, Benoît FAILLOT, Angélique MOREL, Kévin GRANGETAS, Anne-Marie NEDELEC, Romain GRESSETTE, Élodie PAIRAULT, Céline YVON, Julien ROTINAT.

**Était absent** : Philippe RAYMOND.

Nombre de présents	10
Nombre d'absents	1
Nombre de procurations	0
Quorum	6

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Angélique MOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 20 mars 2026.

**1) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.82 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19.42 %

**Produit attendu : 69 992€**

Adopté à l'unanimité.

**2) BUDGET PRIMITIF 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de FONCTIONNEMENT : 359 000.00 €

Dépenses et Recettes d'INVESTISSEMENT : 177 000.00 €

- autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- fonctionnement : 7.5 %
- investissement : 7.5 %

► Mr le Maire précise qu'en dépenses d'investissement sont prévus :

- Au cimetière : L'aménagement du jardin du souvenir pour que l'espace de recueillement soit plus accessible et mieux aménagé en cas de pluie.

► Mme Pairault demande si le remplacement du portail du nouveau cimetière est prévu dans les investissements ; Mr le Maire répond que oui.

- Aire de jeux : voir à reprendre l'installation de l'air de jeux suite à l'évolution des lois qui imposent que les éléments soient à plus de 10m de la chaussée.

► Mr le Maire informe qu'une demande de toboggan a été déposée par une jeune administrée

► Mme Pairault demande s'il serait possible d'aménager l'aire de jeu dans le terrain à l'arrière de la salle des fêtes, d'envisager un city stade.

► Mr Grangetas propose un parcours sportif pour que les grands enfants et/ou adultes puissent en profiter aussi.

Mr le Maire répond qu'il faudra prendre le temps d'étudier les différentes possibilités et le coût total du projet avant de prendre une décision.

- Panneaux forêt communale : suggéré par l'ONF. Nous aurons deux panneaux installés à chaque extrémités de la forêt dans les deux sens de circulation.

► Mme Pairault demande quels sont ces marquages effectués en forêt

► Mr Gressette précise que la parcelle N°2 a été cloisonnée et qu'aujourd'hui ils ont marqué tous les arbres entre ces cloisonnements.

► Mr le Maire rajoute qu'il est nécessaire d'effectuer la régénération des parcelles. Les prochains affouages sont prévus sur cette parcelle N°2.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire intervenir Mr Touzet de l'ONF pour leur présenter les travaux prévus dans la forêt.

► Recettes d'investissement : FCTVA

► Mme YVON demande si le montant récupéré en FCTVA est calculé sur les factures TTC ou après déduction des subventions perçues ; Mr le Maire répond que le calcul est fait sur le TTC des factures.

► Budget primitif : Vote

► Mme YVON demande si le budget primitif est voté qu'une seule fois ; Mr le Maire répond que oui et qu'en cas de nécessité de crédits il est possible tout au long de l'année d'effectuer des décisions modificatives du budget.

### **3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- Ligue contre le cancer : 50€

- ACPG Anciens combattants : 50€

- La Fabrik des SEPer Heros : 50€

- Humensia : 50€

► Mme Pairault demande s'il serait possible d'attribuer une aide au permis de conduire :

- voir comment octroyer l'aide

- sur quelle base

- comment impliquer les bénéficiaires en contrepartie de l'aide attribuée. (obligation de participer à toutes les manifestations de la commune, faire des heures d'aide à la collectivité...)

### **4) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Afin que la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher puisse désigner ces commissaires, le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables, en nombre double.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal propose la liste qui suit :

<b>Commissaires titulaires :</b> - MOREL Angélique - PAIRAULT Elodie - RAYMOND Philippe - KUBLER Sylvia - HEMERET Gilles - THURIERE Bernard (propriétaire de bois et forêt) - CONVERGNE Monique - KLOSEK Brigitte - LOUIS Jean-Pierre - ROTINAT Julien - FAILLOT Benoît - GRESSETTE Romain	<b>Commissaires suppléants :</b> - LETURC Géraldine - GAUDET Catherine - PIPET Aurore - COQUIN Christophe - LERON Marie-Isabelle - LECROCQ Sylvain - LIENARD Kevin - PEAUDECERF Jacky - TORRES Sandrine - CAILLOUX Loïc - TANCHOUX Didier - PEREIRA Silvia
--	--

La CCID se réunit une fois par an pour participer à l'évaluation des biens mobiliers sur proposition de la DGFIP.

- ▶ Mme Yvon demande si nous devons prévenir les personnes que nous proposons ; Mr le Maire répond que ce n'est pas une obligation.
- ▶ Mme Pairault précise qu'il y a beaucoup d'administrés de le Rue Jacques Gaudinat dans le choix proposé ; Mme Morel répond que la liste regroupe tous les lieux dits de la commune.

## **5) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

Sur proposition de l'AMF :

Monsieur Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, le référent déontologue de l'élu local est chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

## **6) INFORMATIONS DIVERSES**

▶ Nouveau projet éolien : le mât de mesure a été retiré il y a 2 semaines mais le projet est en attente de l'arrêté de l'armée sur le radar de compensation. Dans cette attente le projet reste en suspens.

▶ Parc éolien de Limeux : le parc éolien des 3 ormes est en fonction depuis 10 ans. Elles vont arriver au terme de leur exploitation. Il est proposé son renouvellement pour changement du parc actuel en 2030-2031, par 3 autres éoliennes plus grande et plus puissantes.

Ce renouvellement implique le démantèlement complet du parc actuel, pieds en béton inclus. Le remblaiement ensuite en terre végétale des espaces pour que les exploitants agricoles puissent reprendre leurs cultures.

Une information aux habitants sera distribuée courant mai avec l'explicatif complet pour les prévenir directement.

▶ Pâques des enfants : 20 enfants étaient conviés, 10 ont répondu présent. Activité chasse aux œufs et course aux énigmes pour les plus grands. Goûter servi aux enfants et verre de l'amitié aux parents.

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

▶ Mr Grangetas demande qui est le nouveau président de la CDC Coeur de Berry :  
Mme Sixtine Le Seyec Duprez , 1ère Adjointe de Lury-sur-Arnon a été élue Présidente

1<sup>er</sup> Vice Président : Mr Mornay Alain, Maire de Méreau

2<sup>ème</sup> Vice Président : Mme Bertrand Sophie, 1ère Adjointe à Quincy

3<sup>ème</sup> Vice Président : Mr Prelu Damien, Maire de Chéry

4<sup>ème</sup> Vice Président : Mme Robin Fabienne, 1ère Adjointe de Brinay

5<sup>ème</sup> Vice Président : Mr Hochedel Olivier, Maire de Preuilly

En attente de l'attribution des commissions.

▶ Mr le Maire propose de fixer la date du prochain conseil municipal au lundi 22 juin à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire ,YVON Julien

La secrétaire, MOREL Angélique


